



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Bona

COMMUNE DE INOR

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE INOR	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique.....	4
1.1.2. Reliefs et sols.....	4
1.1.3. Le climat	6
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie	6
1.1.5. La pluviométrie	7
1.1.6. La végétation et la faune.....	7
1.2. Le milieu humain	7
1.2.1. La répartition de la population.....	7
1.2.2. L'état et la dynamique de la population	8
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	8
2.1. La Vision de Développement	8
2.2. Les axes stratégiques du développement.....	8
I. ACTIONS RETENUES.....	9

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « ***dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune*** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PAPSEN¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2018, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Inor.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Programme d'Appui au Programme National d'Investissement dans l'Agriculture au Sénégal

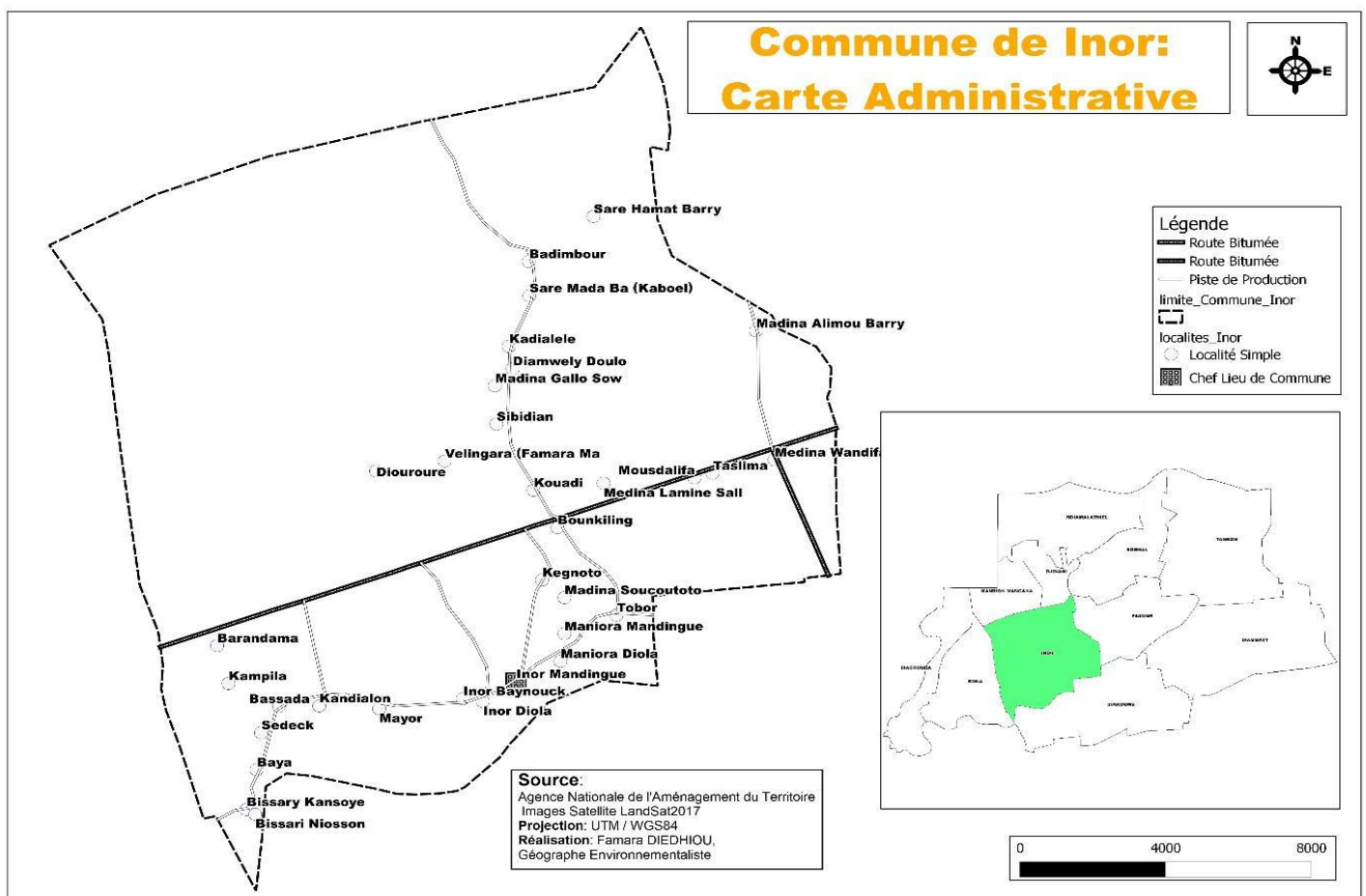
nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE INOR

1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

La Commune de Inor est située dans l'arrondissement de Bona, au Nord-est du département de Bounkiling. Elle est limitée à l'Est par les Communes de Faoune et Diaroumé, à l'Ouest par celle de Bona, au Nord par celle de Kandion Mangana et au Sud par la Commune de Diaroumé, La Commune couvre le 1/3 de la superficie de l'arrondissement avec une population de 8633 habitants selon le RGPH en 2013. Elle est composée de 34 villages.



1.1.2. Reliefs et sols

Le relief de la Commune est généralement plat. Cette caractéristique est d'une grande importance pour le développement des activités agricoles dans la zone.

Les types de sol rencontrés dans la Commune sont les sols sablonneux (Dior), argileux sablonneux (deck-dior), ferrugineux (ou latéritiques) et les sols de bas-fonds riches en humus.

Les sols de la Commune sont essentiellement constitués de sols ferrugineux tropicaux, de sols ferralitiques et des sols hydro morphes. Les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui constituent l'écrasante majorité du domaine des champs et des concessions. Il s'agit de sols fortement appréciés pour la culture des céréales, de l'arachide, du coton entre autres.

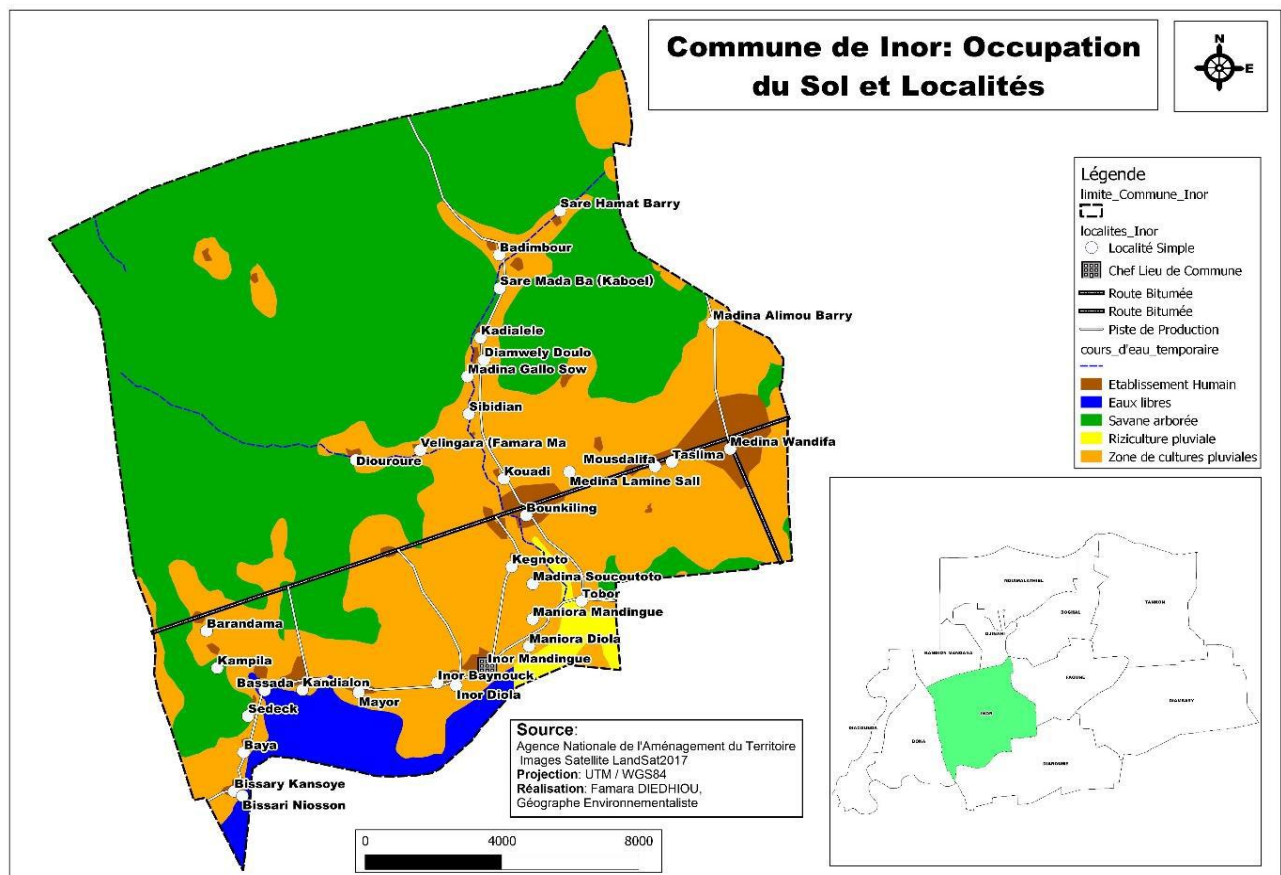
Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés occupent surtout les bas-fonds. Ce sont des sols bruns argileux très riches en éléments nutritifs. Ils sont très appréciés dans la riziculture.

Il faut noter l'existence des sols sablo argileux (Deck-dior) qui constituent surtout des zones tampons entre les sols sablonneux(Dior) et les sols argileux (Deck).

Les sols ferralitiques ou latéritiques ont une texture qui favorise des aptitudes agronomiques forestières, pastorales et hydrologiques propres. Ils sont les domaines des espaces boisés et des parcours pour le bétail.

Les ressources pédologiques de la Commune connaissent beaucoup de contraintes. Ces dernières sont liées à l'absence ou l'abandon de la pratique de jachère, l'utilisation abusive de certaines techniques culturales, l'émondage qui exposent les sols à l'érosion hydrique et éolienne. Les sols sont confrontés à l'érosion et aux actions anthropiques qui contribuent à leur dégradation. Les pratiques culturales sont également propices à la dégradation des terres et de la végétation.

Les conséquences de ces actions anthropiques sont néfastes pour ce qui est de la fertilité des sols et donc des rendements de cultures.



1.1.3. Le climat

Il est de type soudano-guinéen avec deux types de vents dans l'année : la Mousson, un vent soufflant de Mai à Juin, annonciateur de l'hivernage et l'Harmattan vent chaud et sec, soufflant d'Est en Ouest.

L'année est divisée en quatre (04) périodes selon le calendrier d'occupation des populations. Ces périodes sont :

- « **Thiédou** » « **Sandiaano** » : Correspondant à la saison sèche et dure trois mois (Février à Avril). C'est une période de canicule avec des températures atteignant les 40°C. Pendant cette période, les villageois s'attèlent au défrichage des champs, à l'exploitation forestière, à la réhabilitation des maisons et au petit commerce.
- « **Thiéthiéllé** » « **Tilikandoo** » : Période post-hivernale qui dure de Mai à Juin et correspond à la préparation des champs, à la réfection des maisons et au petit commerce des fruits sauvages (madd, nété,..) et domestiques (mangues, oranges, bananes....)
- « **Ndongou** » « **Samaa** » : C'est la saison pluvieuse, elle dure quatre mois (Juillet à Octobre). Elle correspond aux grandes cultures sous pluies. Pendant cette période le cheptel est surveillé et les éleveurs pratiquent la vente du lait.
- « **Niawdé** » « **Kounthianmaaroo** » : Elle constitue la transition entre la saison des pluies et la saison sèche et est comprise entre Octobre et Janvier. Elle correspond à une période de fraîcheur.

Pendant cette période, les villageois s'activent dans les cultures de contre saison particulièrement le maraîchage.

Relativement élevée et variant entre 20 et 40 °C selon les saisons. Les Vents alternent en fonction des périodes. Nous avons du vent frais en période de fraîcheur entre Novembre et Janvier, des vents chauds et sec appelés harmattans en période de chaleur entre Février et Mai. En fin, la période hivernale est marquée par l'alternance de vent chaud et froid avant et après la pluie.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

La Commune est assez dense en réseau hydrographique. Il est composé de quatorze (14) mares réparties entre les quatre (4) zones. Les mares sont remplies un à deux mois après la saison des pluies avant de s'assécher sous l'action combinée de l'évaporation, l'infiltration et de la consommation. Ces mares ont une durée moyenne d'un (01) à trois (03) mois après la dernière pluie.

Les eaux de surface sont utilisées pour les activités humaines. Elles servent pour l'abreuvement du bétail, pour la pêche, pour la riziculture et le maraîchage. Elles constituent également les principales sources d'approvisionnement en eau pour les villages ne disposant pas d'infrastructures hydrauliques.

L'aménagement de ces mares pourrait constituer un facteur de développement pour des activités économiques.

Le réseau hydrographique présente également quelques contraintes pour la population. Les mares sont les lieux de développement des vecteurs des maladies hydriques.

1.1.5. La pluviométrie

Le régime pluviométrique est très aléatoire. La moyenne des jours de pluie est de (58) jours de pluies en moyenne par an) plus ou moins violents et la présence des vents de mousson. La moyenne pluviométrique annuelle est de 1042,93077mm. La dynamique d'évolution de la pluviométrie est caractérisée par une grande fluctuation selon les années.

1.1.6. La végétation et la faune

La végétation essentiellement ligneuse avec un boisement (+ou-) dense : strates arborées, herbacées et arbustives. La faune, diversifiée est composé de gibiers, de grande faunes et d'oiseaux.

La végétation est riche et variée, elle est composée de deux strates à savoir : la savane boisée dans la grande majorité et la strate herbacée.

Ces deux parties sont assez homogènes et forment deux étages :

- L'étage dominant avec des arbres atteignant 10 à 20 m de haut ;
- Le tapis herbacé bien garni utilisé comme pâturage.

Les espèces sont couramment utilisées dans différents domaines. Elles peuvent être directement consommées ou bien utilisés pour la pharmacopée traditionnelle. L'exploitation du bois occupe également une place importante. Il concerne le bois de service, le bois de chauffe et le charbon de bois. De plus le bambou est exploité pour la construction des cases et la clôture, quant aux principaux produits de cueillettes, ils sont composés de produits ligneux comme les pains de singe, madds, et nétés.

La baisse de la pluviométrie ces dernières années conjuguée à des pratiques agraires agressives, entraînent des ruptures de la biodiversité. Les facteurs explicatifs sont d'ordre naturel et anthropique.

1.2. Le milieu humain

1.2.1. La répartition de la population

Le découpage de la Commune en 4 zones répond essentiellement à des critères géo écologiques et de prise en charge de dimensions importantes notamment le maillage de la collectivité Locale en fonction des besoins de fonctionnalité de l'administration locale d'une part, et, d'autre part, en fonction des nœuds de polarité par rapport aux vocations zonales et autres dynamiques locales de développement. Ce zonage prend en compte à la fois les pôles actuels et potentiels de polarité pour un développement équilibré de la Commune (répartition des investissements et des infrastructures structurantes) et, les critères de fonctionnalité de l'administration locale à travers les infrastructures structurantes.

La Zone de Kandialon : appelée littorale, elle compte 09 villages situés le long du fleuve Soungrougou dont la population est constituée en majorité de pêcheurs. Elle est aussi caractérisée par l'importance des bas-fonds favorables à la culture rizicole cependant difficile à cause de l'avancée de la langue salée réduisant les parcelles cultivables ;

La zone d'INOR, également située le long du littoral, elle est caractérisée par la taille importante de ses villages et la concentration des infrastructures sociales et économiques de base. La présence de guides religieux influence fortement sur la vie des populations à travers les Gamous et autres cérémonies religieuses.

La zone Gadialél : caractérisée par un massif forestier important faisant l'objet d'exploitation par les populations riveraines et Gambiens. La population est majoritairement composée de peulhs dont l'élevage représente la principale activité.

La zone Diourour 1 : Diourour 1 et 2, Velingara Famara Mane, Touba Loume, Medina, Dawene.

1.2.2. L'état et la dynamique de la population

La population est très cosmopolite. Elle est composée de peulhs ; des Diolas, de Mandingue de Baynound, Manjacks, Kognadji et wolof.

La Commune est marquée par divers mouvements de population. On a d'abord la migration rurale-urbaine qui concerne principalement des jeunes de la Commune. Ils se déplacent soit, pour poursuivre leurs études ou à la recherche d'un emploi. A côté de cette migration, il y'a la migration internationale avec comme principales destinations l'Europe ou l'Afrique tout en espérant de retrouver l'eldorado.

Ces migrants participent activement au développement social de la Commune à travers la prise en charge des besoins de santé, d'éducation et d'alimentation de leurs familles. Considérant l'émigration comme un débouché, beaucoup de jeunes tentant rejoindre l'Europe perdent la vie ou se font arnaquer.

Enfin, la proximité de la Gambie favorise d'importants mouvements quotidiens des habitants de la Commune pour diverses raisons : travail, soins, approvisionnement en denrées alimentaires, visites familiales.

L'Islam, avec un taux de 97% est la principale religion pratiquée par les populations de la Commune, suivi du Christianisme et de l'Animisme (3%).

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Au regard de l'analyse SWOT, la commune d'INOR fait face à des défis et des enjeux majeurs qu'il s'agira de relever en exploitant à fond tous les atouts dont elle dispose mais aussi en levant les contraintes auxquelles elle est confrontée.

Le repositionnement stratégique d'INOR commande de dépasser les limites de la commune et de repenser le développement du territoire à l'aune des différentes échelles géographiques.

Le diagnostic réalisé a permis de dresser un état des lieux du territoire suivant ses atouts et ses faiblesses et d'identifier les enjeux pour les cinq (5) thématiques abordées que sont : le milieu physique, l'analyse spatiale, les axes de communication et les infrastructures structurantes, l'analyse du tissu économique et la gouvernance territoriale.

De façon spécifique, INOR doit relever de nombreux défis parmi lesquels :

- Développer un marketing territorial efficace, aux plans économique, culturel et environnemental pour renforcer l'attractivité et forger l'identité nouvelle de INOR, zone agro forestière pôle émergent, moteur du développement de la région de Sédhiou ; Créer des bassins d'emplois et de richesse à même de fixer la population sur le territoire ;
- Relever le niveau de la grille des infrastructures de base ;
- Elaborer avec les communes voisines un projet de territoire partagé ;
- Stopper la dégradation des grands équilibres environnementaux et engager leur restauration ;
- Désenclaver les différentes zones de la commune avec la réalisation de pistes de production ;
- Articuler les échelles d'intervention des acteurs de l'aménagement avec une participation citoyenne fondée sur l'engagement et la capacité d'initiative des nombreux acteurs de la société civile ;
- Doter la collectivité locale d'outils de planification spatiale adaptés ;
- Bien sûr, face à cette liste ambitieuse de défis à relever pour construire un projet de territoire de la commune, l'élément essentiel est indéniablement la stratégie pour articuler ces enjeux, définir la priorité des actions et fédérer les acteurs autour d'une même vision partagée.

« Inor commune prospère et solidaire à vocation agro sylvo-pastorale »

2.2. Les axes stratégiques du développement

AXE 1 : Développement durable et sécurité alimentaire ;

AXE 2 : Offre de services de qualité propice à un développement socio économique ;

AXE 3 : Gouvernance partenariale et sécurité.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTÉ	renforcer le poste en équipements (lits d'observation, tables de bureaux, chaises, lits d'accouchement, tensions mètres manuelles, kits de pansement, lits d'observation)	Poste de Santé	10000			10 000
	construire une salle d'attente	Poste de Santé	2000			2 000
	équiper le poste d'une ambulance médicalisée	Poste de Santé		30000		30 000
	réaliser des blocs d'hygiène dans les cases de santé	Vélingara Famara Mané, Tassilima, Bissaky Kansoly, Kandialon (Poste de santé)	4000	4000		8 000
	réhabiliter deux cases de santé	Bassada ; Bissary Kansoly	6000	6000		12 000
	ériger une case de santé (reconstruire et équiper) en poste de santé	Gadialin	25000	25000		50 000
EDUCATION	construire et équiper trois CPT	Inor ; Gadialin ; Kandialon				0
	construire 13 blocs administratifs	Kandialon ; Bassada ; Barandama ; Maniora 2 ; Diourour 1 ; Tobor ; Diourour 2 ; Gadialel ; Madina Gallo Sow ; Ndongane ; Vélingara Famara Mané ; Baya ; Tassilima	50000	90000	68000	208 000
	électrifier 4 écoles élémentaires de courant continu	Tassilima, Kandialon, Inor, Tobor	8000			8 000
	renforcer l'équipement (tables bancs, chaises, etc.) de la Daara	Kandialon	5000			5 000
HYDRAULIQUE	Etendre les réseaux d'Adduction d'eau potable	Kandialon (Bissary Kansoly ; Bissary Niosson) ;; Tassilima (Vélingara Boubacar Diallo)	4000			4 000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
ASSAINISSEMENT	promouvoir la réalisation des latrines modernes	commune	10000	10000	10000	30 000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	aquérir des bacs à ordures et des tricycles pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères		25000			25 000
JEUNESSE ET SPORT	Aménager un terrain de sport municipal multifonctionnel	Inor		10000		10 000
	Construire et équiper 2 foyers des jeunes	Mayor ; Diourour 1	30000		30000	60 000
Sous-total secteurs sociaux			179000	175000	108000	462 000
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	Renforcer l'équipement agricole (2 tracteurs; 300 semoirs ; 300 houes sine ; 300 charrues)/PM ²	commune	0			0
	construire 4 magasins de stockage	Inor ; Médina Lamine Sall ; Magnora 2 ; Médina Gallo Sow	20000	20000	20000	60 000
	Construire des digues de retenues d'eau et anti-sel (PM)	Tobor ; Magnora 1 ; Inor Mandingue ; Inor Diola ; Mayor ; Kandialon ; Baya ; Bissary Kanssoy ; Ndongane ; Cedek				0
ELEVAGE	construire 3 parcs à vaccination	Mayor ; Mousdalifa ; Diourour 1	10 000	10 000	10 000	30 000
	Installer 3 unités de transformation de lait	Diourour 2 ; Badimbour ; Mayor	10000	10000	10000	30 000
PECHE & AQUACULTURE	Construire 5 étangs piscicoles (PM)	Tobor-Magnora ; Bissary-Baya ; Kandialon-Mayor ; Ndongane-				0

² Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Médina Lamine Sall ; Sibidiang-Médina Gallo Sow				0
FORESTERIE						0
Sous-total secteurs économiques			40000	40000	40000	120 000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT	aménager 2 marchés hebdomadaires	Kandialon ; Mousdalifa	20000		20000	40 000
	créer trois centres artisanaux	Tobor ; Médina Gallo Sow ; Barandama			150 000	150 000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	construire 5 pistes sur 30,5 km	RN4 - Mayor (6 km) ; RN4 - Vélingara FM ; Diourour 1 ; 2 ; Médina Ndawen-Gadialel (14 km) ; RN4 - Médina Lamine Sall - Ndongane - Diawely Samba Ba (8 km) ; RN4 - Vélingara Boubar Diallo (1,5 km) ; RN4 - Kampila - Bassada - Cedek - Baya - Bissary Kansoy - Bissary Niosson (10)	305000	305000	305000	915 000
	réhabiliter 3 pistes sur 15 km	RN4 - Tobor (3,5 km) ; RN4 - Inor (8 km) ; RN4 - Kandialon (3,5 km)	60000	60000	60000	180 000
ELECTRICITE	Electrifier en énergie continue 30 villages (PM)	commune				0
Sous-total secteurs d'appui à la production			385000	365000	535000	1 285 000
Gouvernance						
GOUVERNANCE	moderniser le bureau d'état civil	Inor	6500	6500		13 000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	former les conseillers, les chefs de village sur la gestion du foncier	Inor	500		500	1 000
	former les conseillers sur la décentralisation	Inor	500		500	1 000
	former les conseillers, les chefs de village, les OCB et GPF sur la gestion de l'environnement	Inor		500	500	1 000
	former les conseillers et les chefs de village dans la mobilisation des ressources fiscales locales	Inor	500		500	1 000
Sous-total Gouvernance			8000	7000	2000	17 000
Total PTI			612000	587000	685000	1884000

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Inor est de **un milliard huit cent quatre vingt quatre millions (1.884.000.000) francs CFA.**